



DIRECTION GENERALE

Dakar, le 09 AUG 2021

10 AUG 2021

N° 001188 /EISMV/DG

APPEL A CANDIDATURES POUR LE RECRUTEMENT DES ETUDIANTS DU MASTER 2 EN GESTION ET SURVEILLANCE SANITAIRE DE LA FAUNE SAUVAGE

L'Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires (EISMV) de Dakar, lance un appel à candidatures, pour le recrutement des étudiants du **Master 2 en Gestion et surveillance sanitaire de la faune sauvage** (Spécialité 1 : Epidémiologie de la faune sauvage et Spécialité 2 : Médecine Vétérinaire de la faune sauvage et des aires protégées), promotion 2021-2022.

Date limite de dépôt des dossiers : le 15 octobre 2021 à 12h.

Début des enseignements : 29 novembre 2021.

I. Conditions d'Admission

Peut s'inscrire au Master 2 en Gestion et surveillance sanitaire de la faune sauvage, tout candidat :

Pour la spécialité 1

- Ayant justifié une attestation de fin de scolarité des études vétérinaires
- Ayant justifié un doctorat en médecine vétérinaire, humaine ou de pharmacie
- Ayant justifié un Master 1 (ou équivalent) en sciences environnementales, biologiques, épidémiologie et statistiques
- Ayant justifié un diplôme d'ingénieur agronome ou forestier (Bac + 4 ou plus)
- Ayant justifié un diplôme d'ingénieur zootechnicien (Bac + 4 ou plus)

Pour la Spécialité 2 :

- Ayant justifié une attestation de fin de scolarité des études vétérinaires
- Ayant justifié un doctorat en médecine vétérinaire

II. Dossiers de candidatures

Un dossier de demande d'inscription devra être adressé au Directeur général de l'EISMV. Il comportera :

- Une demande manuscrite précisant la motivation du candidat ;
- Un curriculum vitae ;
- Une copie certifiée conforme des diplômes ;
- Une copie de la Carte Nationale d'Identité ou du passeport ;
- Un extrait d'acte de naissance
- 2 photos d'identité
- Draft d'un projet de mémoire (1 page)

III. Durée de la formation

La formation se déroule sur deux (02) semestres selon le système LMD.

✓

IV. Coût de la formation

Frais d'inscription : 50 000 FCFA

Frais de scolarité :

Boursiers des Etats membres : 2 500 000 FCFA

Candidat privé : 2 000 000 FCFA

Boursiers partenaires au développement ou projets : 3 000 000 FCFA

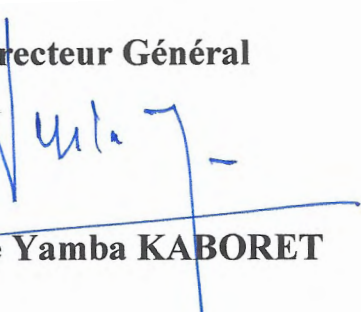

Les frais d'inscription et de scolarité sont payés à la caisse de l'agence comptable de l'EISMV ou versés dans le compte de l'EISMV de Dakar, ci-après : SGS SN 011 01017 22804615324 77, Sté EISMV : FORMATIONS MASTERS

V. Dépôt des dossiers

Les dossiers complets de candidature doivent être adressés à :

Direction générale
Coordination des Masters
EISMV – BP 5077 Dakar - Sénégal
(Tel: +221 33 865 10 08 poste : (161).

Pour des formations complémentaires, merci de contacter **Professeur Rianatou BADA-ALAMBEDJI** +221 33 865 10 08 poste : (161) ou envoyer un mail à rianatoub@yahoo.fr

Le Directeur Général


Pr. Yalacé Yamba KABORET